


AVIS DE MARCHÉ (MARCHES PUBLICS)

<p>01) IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR</p>  <p style="text-align: center;">Mareuil-sur-Lay Dissais</p>	<p>COMMUNE DE MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS Monsieur Le Maire Mairie – 17 rue Hervé de Mareuil 85320 MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS Tél. : 02 51 30 51 05</p> <p>Adresse Internet du profil acheteur : https://www.marches-securises.fr</p>
<p>02) MODE DE PASSATION CHOISI</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Procédure Formalisée avec négociation (conformément à l'article R.2124-3 du Code de la commande publique)</p>
<p>03) OBJET du ou des marché(s)</p>	<p>MAREUIL SUR LAY - DISSAIS – Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et l'apaisement de la traversée du bourg (RD746) et la création d'une passerelle associée</p> <p>Date prévisionnelle de début des travaux : 1^{er} semestre 2026</p>
<p>04) LIEU où l'on peut retirer le dossier de consultation</p>	<p>Le DCE est téléchargeable gratuitement sur le site : https://www.marches-securises.fr</p>
<p>05) DATE LIMITE DE RECEPTION - Conditions de remise</p>	<p>Lundi 15 septembre 2025 – 12h00</p> <p>- Voie électronique : via la plateforme https://www.marches-securises.fr</p>
<p>06) JUSTIFICATIONS A PRODUIRE quant aux qualités et capacités du candidat</p>	<p>Phase candidature : Remplir et compléter les cadres mis à disposition : fiche de synthèse, présentation, références, références illustrées.</p>
<p>07) DELAI de validité des offres</p>	<p>180 jours</p>
<p>08) CRITERES D'ATTRIBUTION</p>	<p>Les candidatures conformes et recevables seront analysées en fonction des critères suivants :</p> <p style="padding-left: 20px;">1. Qualité professionnelle et technique du candidat (50%) Ce critère sera apprécié au regard des compétences, de l'expérience, des moyens financiers, techniques et humains présentés par le candidat</p> <p style="padding-left: 20px;">2. Qualité des références au regard de l'objet de la consultation (50%) Ce critère sera apprécié au regard de la nature des références proposées dans les cadres de réponses. A cet effet, seront pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La nature de l'opération, à travers un programme similaire à l'objet de la consultation ; • La complexité de l'opération, en termes d'insertion urbaine et de projet intégrant des composantes programmatiques multiples ;
<p>09) RENSEIGNEMENTS</p>	<p>Suivi en régie COMMUNE DE MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS Monsieur Le Maire Mairie – 17 rue Hervé de Mareuil 85320 MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS Tél. : 02 51 30 51 05</p>
<p>10) DATE D'ENVOI de l'avis à la publication</p>	<p>Vendredi 18 juillet 2025</p>